



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Prise en charge et incorporation dans le Domaine Public de l'Impasse
située du 29 au 39 rue Centrale**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97464

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Prise en charge et incorporation dans le Domaine Public de
l'Impasse située du 29 au 39 rue Centrale**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les riverains de l'Impasse située rue Centrale ont demandé l'incorporation de leur voirie dans le Domaine Public.

Elle nécessite une remise en état qui sera réalisée lors de la pose du réseau assainissement.

A cet effet, les branchements d'assainissement réalisés sur l'impasse seront facturés avec une majoration de 20 % représentant la participation des riverains.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir entre la Ville de NIORT et les riverains prévoyant les modalités de prise en charge et incorporation dans le Domaine Public Communal ;

- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir sachant que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT ;

- procéder, après incorporation dans le Domaine Privé de la Ville de l'emprise des voies et espaces communs, à l'enquête publique réglementaire en vue de leur classement dans le Domaine Public Communal, en application du décret n° 89-631 du 4 Septembre 1989.

Les recettes et dépenses sont ouvertes au Budget 1997.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)